

Frontières extérieures: mandat de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX)

2010/0039(COD) - 09/06/2011

Le Conseil a examiné les questions en suspens concernant la révision des dispositions relatives à l'Agence FRONTEX.

Les ministres ont axé leurs travaux sur certaines questions en suspens et notamment:

- le détachement temporaire par les États membres de gardes-frontières auprès des équipes communes de soutien FRONTEX;
- le suivi des opérations de retour;
- la création d'une réserve commune de gardes-frontières pour les opérations communes et les missions des équipes d'intervention rapide aux frontières, ainsi que le nom à donner à cette réserve.

L'objectif reste de parvenir à un accord avec le Parlement européen d'ici la fin du mois de juin 2011, conformément aux conclusions du Conseil européen du 24 mars 2011.